

lité entre pour une certaine part dans nos actions, mais elle n'est ni libre, ni éclairée. L'intelligence, très variable dans ses degrés, s'abaisse ou s'élève, elle meut l'esprit vulgaire, elle inspire le pensur, elle illumine l'homme de génie. Mais le point de repère qui distingue éminemment l'être doué d'intelligence, c'est qu'il porte en lui la notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste. La raison est la faculté la plus élevée de notre intelligence. C'est elle qui, lorsque la sensibilité nous provoque, apprécie et pèse la moralité de l'acte que nous allons commettre. Quant à l'activité, elle consiste dans la résolution de faire ou de ne pas faire ; elle commande aux organes et s'exprime d'ordinaire par ces deux termes : liberté et volonté. L'homme peut donc être la cause première d'un acte ; il en connaît la valeur morale, et si son accomplissement est contraire au droit, l'acte lui demeure imputable. Or l'imputabilité d'un fait nous oblige à en répondre ; de là la responsabilité.

Il arrive cependant quelquefois qu'un acte s'accomplit sous le seul empire de la sensibilité, sans l'intervention de l'intelligence et de la volonté. On dit alors qu'il y a activité *instinctive* ou *fatale*. Lorsqu'une impétueuse provocation de la sensibilité n'a pas donné le temps à la raison d'éclairer l'acte produit, il y a activité *spontanée*, et quand c'est après examen et après une délibération intérieure que l'exécution est survenue, l'activité est *réfléchie*.

La mesure de la culpabilité dépend de ces trois degrés et correspond à une échelle de pénalité. Dans l'activité instinctive ou fatale, il y a non imputabilité, dans l'activité spontanée, imputabilité avec culpabilité moindre, dans l'activité réfléchie, culpabilité entière." (Le Grand Du Saulle, Méd. Lég.)

Nous avons dit que la seconde considération soumise à l'appréciation de la justice est de reconnaître le degré de culpabilité de la personne accusée d'un crime. "La culpabilité et l'imputabilité sont essentiellement distinctes, dit M. Ortolan. Sur la question d'imputabilité il ne peut y avoir lieu à aucune distinction—l'acte a-t-il été oui ou non commis par l'agent—si oui il y a imputabilité, responsabilité, dans la cul-